

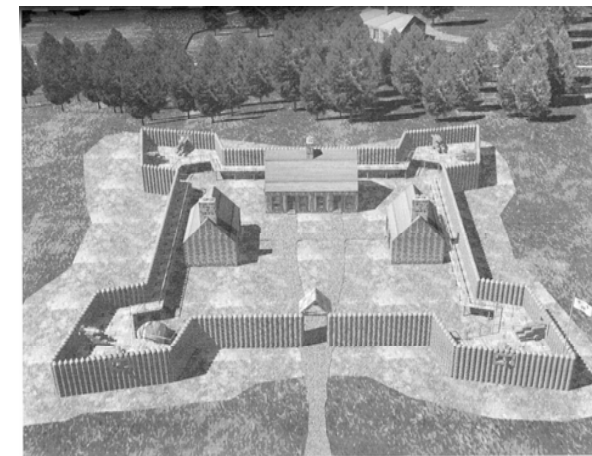


LE FORT NASHWAAK SERA RECONSTRUIT

Fidèle Thériault

La reconstruction du Fort Nashwaak, un projet depuis longtemps caressé par la Société d'histoire de la rivière Saint-Jean, deviendra une réalité l'an prochain. Le gouvernement fédéral et la ville de Fredericton financeront ce projet estimé à plus de 3 millions de dollars. Le député Andy Scott a annoncé, le 29 septembre dernier, une contribution de près d'un million de dollars de l'APÉCA pour la réalisation de ce projet.

Selon le maire adjoint de Fredericton, Walter Brown, le projet devrait être terminé au printemps de 2004, soit à temps pour la saison touristique. Tout laisse croire que ce sera le seul projet d'envergure qui sera réalisé dans les provinces Maritimes pour marquer d'une façon tangible le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie. Denise Clavette,



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2004!!!

JOIE, BONHEUR ET PAIX!!!



UN DE NOS BÂTISSEURS

Dans le Vol. XXXI, n°2 mai-août 2003, la Société historique Nicolas-Denys a publié les notes historiques de Léonce Chenard qui a travaillé au ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick de 1951 à 1981. Il a été sous-ministre aux Pêches pendant vingt-deux ans. Dans la présentation, la Société historique Nicolas-Denys écrit au sujet de Léonce Chenard : « Il a grandement contribué à faire évoluer une industrie de pêche artisanale et traditionnelle à une industrie commerciale, moderne et professionnelle. Léonce Chenard fut de ces visionnaires d'une industrie dont l'histoire reste à écrire. »

La SHRSJ se réjouit de cet hommage qui est rendu à Léonce Chenard. Ce dernier a contribué non seulement à l'avancement de l'industrie de la pêche mais il a aussi été un des bâtisseurs de la communauté francophone de Fredericton. Il a participé de différentes façons aux luttes que les francophones de Fredericton ont menées pour se doter d'institutions qui assureraient la préservation de leur langue et de leur culture. Après sa retraite, il a occupé la présidence de la Société Pierre-Amand-Landry et s'est intéressé à plusieurs dossiers pour l'avancement de la culture acadienne dans la capitale. Nous remercions Mme Florine Chenard d'avoir autorisé la Société Nicolas-Denys de publier les notes historiques de son regretté époux.




Léonce Chenard
1921-1984

Natif de Caraquet, M. Léonce Chenard est détenteur d'un baccalauréat ès arts de l'université du Sacré-Coeur, Bathurst (1948), d'un baccalauréat ès sciences (pêcheries) de l'université Laval (1952), il fut honoré d'un doctorat ès sciences sociales de l'université du Sacré-Coeur (1963) et d'un doctorat honorifique ès sciences de l'université de Moncton (1974).

Pendant trente ans il occupa des postes de direction dans le développement de la pêche au N.-B. d'abord à titre de technologue, puis directeur du service des pêches, membre du conseil consultatif sur les recherches en pêches et océans, directeur du service des pêches du N.-B. de 1954 à 1960, premier sous-ministre des pêches du Nouveau-Brunswick de 1960-1970.

Il fut le grand architecte de la modernisation de la pêche au Nouveau-Brunswick.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE NICOLAS-DENYS

la goûte qui fait déborder le vase » et la proclamation un « grossier tour de passe-passe ». Pour l'éditorialiste du journal **Le Radar** des Îles-de-la-Madeleine, Achille Hubert, la proclamation est « une manœuvre délibérée pour fourvoyer le peuple acadien... c'est une coquille vide (qui) vise à jeter de la poudre aux yeux des Acadiens et à leur faire oublier les torts réels causés à leur ancêtres... il faut tout recommencer ».

→page 3

CAPSULE HISTORIQUE

Le 8 juin 2003, la Société a déposé une capsule historique dans le monument érigé devant le Centre à l'occasion du 25^e anniversaire du Centre. Dès janvier 2003, la Société d'histoire avait invité les divers organismes francophones de Fredericton à faire prendre une photo de leur conseil et à rédiger une lettre ou un message qui serait inséré dans la capsule. Celle-ci renferme également des épinglettes, des publications comme l'Info-lien et l'Info-Bellefeuille, le programme du 25^e, les cartes postales de la SRHSJ, etc. C'est Allen Doiron qui a coordonné ce projet pour la SHRSJ.



LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN
715, rue Priestman, Fredericton, N.-B. E3B 5W7

Capsule historique scellée le 8 juin 2003
pour marquer le 25^e anniversaire du Centre communautaire Sainte-Anne

de la Société Pierre-Amand-Landry, et Fidèle Thériault, de la Société d'histoire de la rivière Saint-Jean, représentaient la communauté acadienne de la capitale au comité municipal. Le parc historique du Fort Nashwaak sera construit où étaient situés les anciens réservoirs de la Cie Irving à la jonction des rivières Nashwaak et Saint-Jean. Il sera exploité sur une base saisonnière et animé par des guides en costumes d'époque.

PREMIÈRE DU FILM « SUR LES PAS DE DUGUA DE MONS »

À fin de commémorer le 400^e anniversaire de la commission de lieutenant général de l'Acadie, accordée par le roi Henri IV à Pierre Dugua, sieur de Mons, la Société d'histoire de la rivière Saint-Jean, en collaboration avec l'UTAC et le Centre communautaire Sainte-Anne, a présenté le 8 novembre dernier le film « Sur les pas de Dugua de Mons ». C'était la première de ce film en Acadie. Près de cent personnes y ont assisté.

Ce film, d'une durée de 52 minutes, a été réalisé par la Société du Musée de Royan et il refait le trajet parcouru par le premier gouverneur de l'Acadie au cours de sa vie. Des scènes de ce film ont été tournées au Nouveau-Brunswick, à l'île Sainte-Croix et à Port-Royal. La Société d'histoire de la
→ page 3

Sommaire

Le Fort Nashwaak sera reconstruit	1
Première du film	1
Une pionnière	2
Proclamation royale canadienne	2
Une présence qui s'affirme	3
La religion à Fredericton	3
Capsule historique	4
Un brin d'histoire.....	4
Un de nos bâtisseurs	4



UNE PIONNIÈRE

Aline Comeau, qui a été la première institutrice de l'École Sainte-Anne, a prononcé une conférence des plus intéressantes lors de l'assemblée annuelle de la SHRSJ qui s'est tenue le 10 juin dernier. Après un refus de la part du conseil scolaire anglais d'ouvrir des classes pour les enfants franco-

phones de Fredericton, un groupe de parents avec l'aide de la SNA, du Conseil de vie française et du ministère des Affaires culturelles du Québec, réussit à établir une école française privée en septembre 1965. Il s'agit d'une école modeste située dans un bâtiment vétuste loué des Chevaliers de Colomb de la paroisse St. Dunstan's. Mme Comeau est embauchée comme première institutrice. Vingt-deux élèves, soit 9 en première année et 13 en deuxième année sont inscrits en septembre 1965. Mme Comeau garde de bons souvenirs des deux années qu'elle a passées avec ces élèves. Cependant, elle se rappelle aussi des défis qu'elle a dû relever. Les élèves avaient souvent droit à la visite de petites souris qui étaient à la recherche de la moindre petite miette de pain ou d'autres restes du repas du midi. Ils étaient aussi parfois la cible du harcèlement de certains passants qui s'adressaient à eux dans un langage vulgaire. Le surintendant du conseil scolaire anglophone (même s'il s'agissait d'une école privée sur laquelle il n'avait aucune autorité) s'est même permis de venir dans sa classe pour la superviser. Mme Comeau était convaincue du bien-fondé de cette école. De par sa conviction profonde, elle a été une pionnière de la communauté de Fredericton. Le 26 avril dernier, le Centre communautaire la nommait une des bâtisseurs de la communauté francophone de Fredericton. Elle a gagné ses épaulettes. Merci à Mme Aline Comeau pour sa ténacité et son courage.

PROCLAMATION ROYALE CANADIENNE

Fidèle Thériault

Le 9 décembre dernier, le gouvernement canadien signait une proclamation désignant le 28 juillet journée de commémoration pour le Grand Dérangement. On affirme dans ce document que c'est le 28 juillet 1755 que la « Couronne... a pris la décision de déporter les Acadiens ». Le président de la SNA a justifié cette date en disant que c'était ce jour-là que le gouverneur Lawrence avait « signé l'acte de déportation des Acadiens ». À ma connaissance aucun acte ou ordre de déportation, signé par Charles Lawrence ou autres, n'a encore été découvert.

Le compte rendu de la séance du Conseil de Halifax du 28 juillet 1755, indique officiellement et clairement que la décision de déporter les Acadiens avait été prise avant cette date. « *As it had been before determined to send all the French Inhabitants out of the Province if they refused to take the oath* ». On ignore la date exacte à laquelle la Couronne a pris cette décision. → page 3

Société d'histoire de la rivière Saint-Jean

715, rue Priestman
Fredericton (N.-B.)
E3B 5W7

Site Web de la SHRSJ

<http://www.franco-fredericton.com/shrsj/index.htm>

Conseil d'administration

Fidèle Thériault, président
Tél. : 472-3330
Courriel : theriff@nbnet.nb.ca

Fernand Lévesque, vice-président

Tél. : 450-9387
Courriel : fernandl@nbnet.nb.ca

Bernard-Marie Thériault, secrétaire

Tél. : 452-7046
Courriel : Bernard-Marie.Theriault@gnb.ca

Yvon Léger, trésorier

Tél. : 459-3710
Courriel : alinyvon@nbnet.nb.ca

Allen Doiron, conseiller

Tél. : 440-2611
Courriel : allen.doiron@gnb.ca

Marie-Ange Lévesque, conseillère

Tél. : 450-9387
Courriel : fernandl@nbnet.nb.ca

Yvonne McLaughlin, conseillère

Tél. : 472-7363 ou 450-6037
Courriel : yvonne@nbnet.nb.ca

Catégories de membre

Membres individuels	15 \$
Membres collectifs	35 \$
Membres bienfaiteurs	35 \$
Membres à vie	50 \$

Collaborateurs

Yvonne McLaughlin
Fidèle Thériault

Mise en page et rédaction

Yvonne McLaughlin

Révision

Fidèle Thériault

Impression

Traduction McLaughlin

suite de la page 1



gouverneur à venir implanter en 1604 une colonie française en Acadie. Ce film a également été projeté en France la même journée (8 novembre) au château de Fontainebleau pour lancer les Fêtes du 400^e anniversaire.

rivière Saint-Jean a contribué à la réalisation de ce film. C'est le président de la Société, Fidèle Thériault, qui a servi de guide à l'équipe de tournage pendant son séjour au Nouveau-Brunswick en 2002.

Pierre Dugua naquit à Royan (probablement au Château de Mons) vers 1550, en France, et servit sous les ordres d'Henri IV, avant de devenir le premier

UNE PRÉSENCE...



Un autre outil vient enrichir les archives francophones de la capitale. *Une présence qui s'affirme*, dont les auteurs sont Greg Allain et Maurice Basque, contient un volet historique et un volet plus contemporain de l'évolution de la présence française à Fredericton des XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'à nos jours. Le volet historique relate les divers événements qui ont marqué notre histoire. Le volet contemporain fournit des faits sur l'évolution de la communauté francophone et acadienne du Grand Fredericton tout en rendant hommage aux pionniers qui ont bâti cette communauté. C'est un excellent ouvrage de référence qui permettra à nos enfants et à nos petits enfants de s'informer sur le cheminement historique de leurs ancêtres. Bravo aux responsables du Centre pour cette initiative.

Suite de la page 2

Il est également reconnu que la question du serment n'était qu'un prétexte. Il est fort probable que la décision fut prise en 1747, année où William Shirley proposa au roi de déporter les Acadiens. Ce projet consistait à lever une armée de 2000 hommes, à s'emparer des Acadiens et à les disperser en Nouvelle-Angleterre. Le roi jugea bon d'ajourner « à l'exécution d'un pareil projet... Sa Majesté vous prie de considérer comment un tel projet pourrait être exécuté, en temps convenable, et quelles précautions faudrait-il prendre pour prévenir les inconvénients que l'on redoute ». Il fallut huit ans à Shirley pour peaufiner ce projet et pour l'exécuter, étape par étape. Le 28 juillet 1755 serait davantage la date d'exécution de la dernière étape de ce projet, que celle de sa prise de décision. D'ailleurs le 5 juillet 1754, le secrétaire d'état britannique, Thomas Robinson, demandait à Shirley de se concerter avec Charles Lawrence pour expulser tous les Acadiens de l'Acadie.

Le 4 juillet 1755, des députés acadiens avaient accepté, sous pression, de prêter un nouveau serment d'allégeance. Cette approbation surprise venait contrecarrer les plans des autorités anglaises. On refusa alors aux Acadiens la possibilité de prêter le serment exigé sous prétexte qu'ils avaient refusé une première fois. On les jeta en prison et on demanda à d'autres Acadiens de se rendre à Halifax le 28 juillet. On se garda bien cette fois-ci de leur donner une deuxième chance. On refusa à ces députés de consulter leurs concitoyens et ils furent eux aussi emprisonnés. Le refus de quelques Acadiens de prêter un serment inconditionnel n'était pas une raison pour déporter et réduire à un état misérable tout un peuple qui n'avait commis aucun crime et surtout n'avait pas mérité un tel châtement.

Il aurait donc fallu beaucoup plus de recherche et de consultation avant de déterminer une date commémorative pour le Grand Dérangement. Cependant, les Acadiens ne demandaient pas au gouvernement canadien et encore moins à la Couronne britannique de leur choisir une journée de commémoration. Ils demandaient des excuses ou tout au moins une reconnaissance des torts causés aux Acadiens lors de la Déportation. Pour Jean-Marc

→ page 4
Suite de la page 3

Léger de Le **Devoir**, la journée commémorative « c'est